



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
16 décembre 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante et onzième session

Genève, 16-20 septembre 2024

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante et onzième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 20 septembre 2024

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	4
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement	4
A. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	4
B. Autres décisions du Conseil.....	4
II. Résumé du Président	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. Débat de haut niveau : cap sur la seizième session de la Conférence Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	8
C. Débat général	12
D. L'investissement au service du développement : facilitation de l'investissement et administration numérique	13
E. Nouvelle dynamique commerciale : vers des gains commerciaux qui profitent à tous	15
F. <i>Digital Economy Report 2024: Shaping an Environmentally Sustainable and Inclusive Digital Future</i> (Rapport sur l'économie numérique 2024 : Façonner un avenir numérique respectueux de l'environnement et ouvert à tous).....	17
G. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	18
H. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique	19
I. Stratégie de la CNUCED pour les petits États insulaires en développement	21
J. Séance plénière de clôture	22
III. Questions de procédure et questions connexes.....	22
A. Ouverture de la session	22
B. Élection du Bureau	22
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.....	23
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	23
E. Rapports des organes subsidiaires	23
F. Ordres du jour provisoires des soixante-seizième et soixante-dix-septième réunions directives du Conseil du commerce et du développement	24
G. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	24
H. Questions diverses	25
I. Adoption du rapport.....	25
Annexes	
I. Ordre du jour de la soixante et onzième session du Conseil du commerce et du développement.....	26
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-seizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.....	28

III.	Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	29
IV.	Thèmes et questions d'orientation.....	30
V.	Participation	31

Introduction

La soixante et onzième session du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 20 septembre 2024. Au cours de la session, le Conseil a tenu 10 séances plénières (ses 1235^e à 1244^e).

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Décision 582 (LXXI)

À sa 1236^e séance, le 16 septembre 2024, conformément à l'usage, le Conseil du commerce et du développement a créé le Comité préparatoire de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et élu à la présidence de cet organe son propre président. Il a chargé le Comité préparatoire des travaux préparatoires de fond de la session.

B. Autres décisions du Conseil

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

1. À sa 1238^e séance plénière, le 17 septembre 2024, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/71/3) et des déclarations faites par les délégations. Il a décidé que, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, son rapport à l'Assemblée générale sur sa soixante et onzième session contiendrait un compte rendu des débats tenus au titre de ce point de l'ordre du jour.

2. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a clos l'examen du point de l'ordre du jour.

Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

3. À sa 1236^e séance, le 16 septembre 2024, le Conseil a adopté une décision sur les préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir chap. I ci-dessus).

Rapports des organes subsidiaires

a) *Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique*

4. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa septième session (TD/B/EDE/7/4) et approuvé les recommandations concertées qui y figuraient.

5. Également à sa 1244^e séance plénière, le Conseil a décidé que les discussions sur le thème et les questions d'orientation de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts se poursuivraient et que, le moment venu, une procédure d'approbation tacite serait menée en vue d'une approbation formelle.

b) *Rapport de la Commission du commerce et du développement*

6. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa quatorzième session (TD/B/C.I/58) et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

c) *Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement*

7. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa quatorzième session (TD/B/C.II/53) et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

Rapport de la présidence de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2023-2024 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif

8. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a pris note du rapport du Président de l'Organe consultatif pour 2023-2024.

9. Un groupe régional et de nombreuses délégations se sont félicités des six cours de brève durée et des trois cours régionaux dispensés par le secrétariat de la CNUCED. Les retours des participants avaient confirmé que ces cours étaient des activités de renforcement des capacités bénéfiques et efficaces. Les délégations ont souligné que le programme créé au titre du paragraphe 166 devait être renforcé de sorte que les ressources soient à la hauteur des attentes.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

10. Dans ses observations finales, le Président sortant du Conseil (Indonésie) a rappelé que l'organisation de multiples réunions officielles et consultatives au cours de l'année écoulée avait permis de mener à bien l'examen de nombreux points de l'ordre du jour. Le Conseil avait tenu des débats constructifs sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien à sa soixante-quatorzième réunion directive et, plus tôt en 2024, il avait fait part de sa recommandation sur l'importance de l'application du paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown à une session du Conseil économique et social. Ses autres travaux axés sur la promotion d'un développement durable, de pratiques commerciales équitables et de l'appui aux pays en développement avaient été conduits dans un esprit d'inclusivité et de multilatéralisme.

11. Le Président entrant du Conseil (Royaume des Pays-Bas) a exprimé l'engagement résolu de son pays en faveur de la mission et du mandat de la CNUCED et de la coopération internationale. Le commerce et le développement étaient depuis longtemps des priorités pour son pays. Le commerce pouvait favoriser le développement, et le développement était essentiel à l'essor du commerce. Pour un petit pays, la coopération, la collaboration et l'établissement de rapports gagnant-gagnant étaient des impératifs, aux plans tant interne qu'international.

12. Dans un monde où le changement était constant et emportait des conséquences concrètes, le dialogue était crucial et le multilatéralisme essentiel. Ainsi que le soulignait le Pacte de Bridgetown, la CNUCED était une importante plateforme de dialogue et de coopération. Elle offrait aux pays du monde entier la possibilité de débattre des moyens d'apporter de l'aide à ceux qui en avaient besoin. Le Président entrant a affirmé sa détermination à faire en sorte que la seizième session de la Conférence débouche sur des résultats ambitieux et concrets, et a demandé aux États membres de faire preuve d'un esprit constructif et de travailler ensemble au bien commun.

Déclaration liminaire

(Points 4, 11 et 14 de l'ordre du jour)

13. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a fait un bref point sur la conjoncture mondiale, donné une vue d'ensemble des progrès accomplis et des activités menées par la CNUCED au cours des six mois précédents, et présenté les priorités que l'organisation s'était fixées pour 2024 et au-delà.

14. Dans une économie mondiale à la fois complexe et changeante, certains pays se montraient résilients, tandis que d'autres devaient composer avec des vulnérabilités persistantes. Si la plupart des poids lourds économiques et des pays avancés avaient évité un ralentissement brutal de l'économie mondiale, beaucoup de pays en développement étaient en proie à des difficultés systémiques, liées à la faible croissance du commerce, à leur surendettement, à la décélération de la croissance et au recul des investissements. Selon la mise à jour d'avril 2024 du *Rapport sur le commerce et le développement 2023*, la croissance mondiale resterait sous la barre des 3 %. Les premiers à pâtir d'un tel manque de vigueur étaient les pays en développement, où l'inflation élevée, la hausse des taux d'intérêt et l'alourdissement de la dette continuaient d'entraver le progrès économique et d'exacerber les inégalités. La croissance mondiale reposait non pas sur une augmentation des investissements productifs, mais sur la consommation alimentée par la dette, dont la croissance devait dépasser celle des revenus de 1,4 point de pourcentage selon les prévisions.

15. D'après l'édition 2024 du *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), le volume des flux d'investissement étranger direct avait chuté de près de 10 % en 2023, et les secteurs essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable n'avaient pas été épargnés. Les pays en développement étaient particulièrement touchés, avec des entrées nettes négatives pour certains. La CNUCED avait également fait état d'une baisse de 10 % des investissements dans les objectifs de développement durable en 2023. Dans le secteur de la santé et dans celui de l'eau et de l'assainissement, le nombre de projets financés à l'international avait été moins élevé en 2023 qu'en 2015. Quant aux investissements dans les énergies renouvelables, indispensables à la lutte contre les changements climatiques et à la mise en application de l'Accord de Paris, les flux à destination des pays en développement n'étaient pas à la hauteur des besoins. L'Afrique, notamment, n'avait reçu que 2 % des flux mondiaux.

16. De surcroît, le commerce mondial de marchandises s'était contracté en 2023, offrant un contraste frappant avec la tendance générale de croissance de l'économie. Le déclin avait été accentué par des perturbations sur des routes maritimes de première importance, à savoir la mer Noire, le canal de Panama et la mer Rouge, qui avaient entraîné une augmentation des taux de fret et déstabilisé les chaînes d'approvisionnement mondiales. Dans l'ensemble, bien qu'une reprise modérée soit attendue pour 2024, les perspectives commerciales demeuraient fragiles, les tendances protectionnistes et les tensions politiques pouvant entraîner une dégradation de la situation.

17. La CNUCED s'est intéressée aux possibilités offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, de promouvoir leur transformation numérique et leur transition énergétique pour s'affranchir de leur dépendance à l'égard des produits de base et renforcer leur résilience.

18. La Secrétaire générale était d'avis qu'une décentralisation de l'économie mondiale était possible, comme souligné à l'occasion des célébrations du soixantième anniversaire de la CNUCED. Une « polymondialisation » ancrée dans le multilatéralisme pouvait faire émerger une économie mondiale plus inclusive, bien que l'affaiblissement du système multilatéral et de l'architecture économique fondée sur des règles universellement acceptées pose un risque de fragmentation.

19. En ce qui concerne les progrès accomplis et les activités menées par la CNUCED, la Secrétaire générale avait participé, en février 2024, à deux réunions ministérielles du Groupe des 20 sur la finance et les ministres des finances. Elle avait souligné que les acteurs de l'architecture financière internationale devaient adapter les systèmes de gouvernance économique aux réalités du XXI^e siècle, compte tenu des difficultés auxquelles se heurtaient les pays en développement. En mars, à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui s'était tenue durant la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique, elle avait appelé l'attention sur les questions d'endettement et d'investissement, sur les promesses de diversification dont la Zone de libre-échange continentale africaine était porteuse, ainsi que sur la nécessité pour l'Afrique de parler d'une seule voix au sein des instances internationales.

20. La CNUCED avait aussi participé aux réunions tenues par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale au deuxième trimestre de l'année. Les participants avaient appelé à l'adoption d'une approche globale de la question de la soutenabilité de la dette, qui tienne compte des besoins particuliers des pays en développement. En avril, la CNUCED avait accueilli la vingt-septième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, axée sur le pouvoir transformateur des technologies d'avant-garde. Elle avait également été chargée par le Conseil économique et social de mener des travaux sur la question de la gouvernance des données du point de vue du développement. Ce nouveau mandat était énoncé dans la version finale du projet de pacte numérique mondial.

21. En mai, la Secrétaire générale s'était rendue au canal de Panama, où elle avait pu constater les répercussions que les changements climatiques avaient sur le fonctionnement de cette artère vitale pour le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement. La première édition du Forum de la CNUCED sur les chaînes d'approvisionnement mondiales avait eu lieu à la Barbade. Elle avait porté sur les perturbations des chaînes d'approvisionnement et sur les problèmes propres aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral. La Secrétaire générale a annoncé que le Forum se tiendrait tous les deux ans. L'édition suivante aurait lieu en Arabie saoudite en 2026. À la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Antigua-et-Barbuda, la CNUCED avait insisté sur la nécessité pour les pays de diversifier leur économie et de réduire leurs vulnérabilités en renforçant leurs capacités productives, en intensifiant leurs échanges commerciaux et en attirant des investissements. Elle avait également souligné l'importance des mécanismes de financement novateurs, des mesures d'allègement de la dette, du transfert de technologies et de sa stratégie axée sur les petits États insulaires en développement.

22. Le soixantième anniversaire de la CNUCED, célébré en juin, avait été l'occasion pour les parties prenantes de faire le point sur l'action menée par l'organisation au service du multilatéralisme et de réaffirmer leur engagement en faveur de la promotion du commerce et du développement. La CNUCED demeurait un allié précieux des pays du monde du Sud, qui bénéficiaient de ses connaissances, de ses travaux d'analyse et de ses activités de coopération technique, et elle continuait de jouir de la confiance de ses États membres. La Secrétaire générale a remercié les nombreux États membres qui avaient participé activement aux célébrations.

23. La Secrétaire générale avait pris part au forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet, puis à des réunions du Groupe des 20 sur le développement et la finance, qui avaient eu lieu au Brésil. La CNUCED avait aussi participé à la création de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, proposée par la présidence brésilienne du Groupe des 20.

24. Deux retraites du personnel de direction de la CNUCED, l'une sur la seizième session de la Conférence et l'autre sur les travaux à mener en 2025, avaient eu lieu en août. Elles avaient été l'occasion de décider de la suite des opérations malgré les préoccupations budgétaires, car pour répondre aux attentes, la CNUCED devait s'employer plus résolument, dans le cadre des trois piliers de son action, à formuler des propositions concrètes et synergiques en vue de l'élaboration de son plan de travail pour 2025 et de la session quadriennale de la Conférence.

25. Rappelant la publication du *Digital Economy Report 2024* (Rapport 2024 sur l'économie numérique), du *World Investment Report 2024* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2024) et de la mise à jour du *Rapport sur le commerce et le développement 2023*, la Secrétaire générale a aussi appelé l'attention sur le lancement, le 13 septembre 2024, du rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, que le Conseil examinerait à la session.

26. Le *Rapport annuel 2023* de la CNUCED, lancé en juin 2024, mettait en évidence les progrès remarquables que l'organisation avait faits sur le plan de la communication, qu'il s'agisse du nombre de téléchargements de ses publications phares, du nombre de visites sur son site Web ou de l'amélioration continue de ses stratégies d'utilisation des médias sociaux. Par rapport à 2022, la CNUCED avait vu croître de 62 % le nombre d'internautes qu'elle pouvait atteindre sur les médias sociaux, et de 10 % le nombre d'abonnés à ses comptes sur

les médias sociaux. En outre, au moins 1,1 million d'utilisateurs avaient interagi avec ses publications. Cette croissance témoignait de l'efficacité des efforts de communication de l'organisation.

27. Le déménagement du personnel dans des locaux temporaires constituait un défi, de même que les contraintes budgétaires auxquelles l'organisation faisait face. La CNUCED demeurait résolue à suivre de près l'utilisation de ses ressources financières, à chercher activement des pistes d'amélioration et à continuer de s'acquitter de son mandat. La stratégie de gestion axée sur les résultats de la CNUCED, présentée aux États membres en juillet, avait débouché sur des avancées concrètes. Les États membres pouvaient accéder au cadre de résultats global de la CNUCED en ligne via le portail des représentants (Delegates Portal). Ce cadre illustrait la contribution des différentes activités de la CNUCED à l'exécution de son mandat et permettait de mesurer les progrès accomplis entre 2021 et 2023 à l'aune d'indicateurs de performance. Les résultats obtenus en 2024 seraient accessibles en 2025. La CNUCED s'emploierait maintenant à faire de la gestion axée sur les résultats un outil d'administration efficace, grâce auquel elle pourrait saisir rapidement les occasions qui se présentaient et combler les lacunes constatées.

28. La Secrétaire générale a présenté les nouvelles directrices de la Division de l'investissement et des entreprises et de la Division du commerce international et des produits de base.

29. Les dialogues mondiaux seraient l'une des priorités du reste de l'année 2024. Le Sommet de l'avenir, qui aurait lieu en septembre 2024, serait l'occasion de tracer collectivement la voie vers une nouvelle gouvernance mondiale et de trouver des solutions aux problèmes pressants auxquels le monde entier était confronté. L'espoir était que ce sommet aboutisse à l'adoption d'un texte ambitieux sur le financement du développement durable, la gouvernance numérique, la riposte aux crises et la réforme de l'architecture financière internationale. La vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aurait lieu à Bakou, déboucherait sur un nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique. La CNUCED travaillait à l'élaboration d'une contribution cohérente, synergique et interdivisions selon une approche axée sur les besoins et fondée sur les données.

30. La CNUCED participerait au sommet que les dirigeants des pays du Groupe des 20 tiendraient à Rio de Janeiro (Brésil) en novembre. En 2024, elle avait élaboré plusieurs documents de recherche à l'intention de la présidence. Elle prendrait également part à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui aurait lieu au Botswana en décembre.

31. Pensant déjà à 2025, la CNUCED se préparait au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendrait en Espagne et serait l'occasion d'aborder les problèmes de financement complexes auxquels se heurtaient les pays en développement.

B. Débat de haut niveau : cap sur la seizième session de la Conférence

(Point 2 de l'ordre du jour)

Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(Point 12 de l'ordre du jour)

32. En ouverture des débats, la Secrétaire générale de la CNUCED a présenté sa proposition de thème de la seizième session de la Conférence, à savoir « Décider de l'avenir : promouvoir une transformation durable de l'économie dans un monde en mutation ». Ce thème reflétait la réalité d'un monde marqué par de profonds changements, qu'il s'agisse du progrès technologique, de l'évolution de la situation géopolitique ou de la nécessité urgente de renouer avec la croissance tout en remédiant aux problèmes environnementaux et en réduisant les inégalités.

33. Tout l'enjeu de la transformation à l'œuvre était de combler les écarts, d'accroître l'appui et de renforcer la capacité des pays en développement à s'adapter, à innover et à tirer

parti du changement. Les asymétries étaient criantes dans de nombreux pays en développement, qu'il s'agisse du fardeau de la dette, de la baisse du financement de l'action climatique, de l'affaiblissement des filets de sécurité, des inégalités d'accès aux technologies fondées sur l'intelligence artificielle, de la propriété et de la distribution des données sur lesquelles reposaient ces technologies ou du développement des infrastructures numériques. Les inégalités se manifestaient aussi dans la capacité budgétaire des pays à se doter de leur propre politique industrielle, dans les perturbations croissantes des chaînes d'approvisionnement mondiales et leurs effets disproportionnés sur les coûts commerciaux des importateurs nets de denrées alimentaires et d'énergie, ainsi que dans l'essor du commerce de produits de base tels que les minéraux critiques.

34. Au-delà des considérations économiques, les disparités se reflétaient dans les difficultés qu'avaient les pays vulnérables et marginalisés à faire entendre leur voix et à façonner leur propre destin. La seizième session de la Conférence serait l'occasion de décider de l'avenir en le construisant ensemble. Dans un monde multipolaire, le multilatéralisme était la promesse d'un avenir inclusif, un rempart contre la fragmentation et les conflits. Il devait répondre selon une approche ascendante aux vulnérabilités particulières des pays en développement et des populations. La seizième session de la Conférence serait un rendez-vous crucial, car elle permettrait de montrer, par des mesures concrètes, que l'institution, forte de sa composition universelle, de ses connaissances et de son mandat, était en mesure de façonner ce nouvel avenir.

35. La Secrétaire générale a évoqué d'importantes manifestations à venir, qui seraient autant d'occasions de trouver des solutions à des problèmes complexes : le Sommet de l'avenir, la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, et, en 2025, le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et la session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. La seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devait déboucher sur des idées novatrices et des mesures concrètes, qui renforceraient la contribution de l'institution à l'économie mondiale. Les travaux devaient s'articuler de façon cohérente autour des trois piliers de l'action de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la coopération technique et la formation de consensus.

36. De nombreuses délégations ont insisté sur l'importance des quatre transformations préconisées dans le Pacte de Bridgetown ; des instruments et plateformes de coopération technique, comme la coopération Sud-Sud, le Système douanier automatisé et le Système de gestion et d'analyse de la dette ; des évaluations des politiques et des travaux axés sur l'élaboration de normes internationales ; de la formation de consensus, du dialogue, des partenariats et de la composition universelle de la CNUCED.

37. La Secrétaire générale avait souligné auprès des hauts responsables de la CNUCED que celle-ci devait être une institution diverse et axée sur les résultats, qui soutenait les pays en développement avant, pendant et après les crises, dans le cadre des trois piliers de son action, et facilitait la formation de consensus en son sein et au-delà. Le mécanisme intergouvernemental devait servir de pont entre la CNUCED et les autres institutions et instances de négociation, au sein du système des Nations Unies et en dehors. La session de la Conférence serait l'occasion de renforcer et de moderniser sensiblement l'action de la CNUCED.

38. La Secrétaire générale espérait que de plus amples informations sur la session de la Conférence quadriennale à venir pourraient être communiquées à la session suivante du Conseil. La session de la Conférence aurait lieu dans la région de l'Asie et du Pacifique au dernier trimestre de l'année 2025. Cette année marquerait le soixante-dixième anniversaire de la Conférence de Bandung, dont le document final était peut-être la première déclaration de principe en faveur d'un multilatéralisme plus inclusif, qui tienne compte des points de vue et aspirations des pays en développement.

39. La Secrétaire générale attendait avec intérêt de travailler avec le Comité préparatoire de la seizième session de la Conférence. Le thème de la session pourrait être examiné à la réunion directive suivante du Conseil. La Secrétaire générale établirait un rapport sur les

questions de fond à traiter à la session, et espérait que ce rapport pourrait servir de base au projet de document final.

40. Dans la perspective de la seizième session de la Conférence, de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné qu'il était urgent de réformer l'architecture financière internationale pour mieux aider les pays en développement à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux complexes auxquels ils faisaient face. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont fait observer que, dans le système actuel, les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, étaient souvent vulnérables aux chocs économiques. Des mesures telles que l'allègement de la dette, la suspension des remboursements pendant les crises et l'élargissement de l'accès au financement d'urgence aideraient ces pays à se relever et à parvenir à un développement durable.

41. Certains groupes régionaux et plusieurs délégations ont souligné que le programme de la seizième session de la Conférence devait être aligné sur le Pacte de Bridgetown et s'inscrire dans la continuité de celui de la quinzième session, en particulier dans des domaines tels que la transformation numérique, la transition verte et la diversification économique. Le développement était un processus progressif, dont les différentes dimensions étaient interconnectées, et la seizième session de la Conférence devait faire fond sur les progrès accomplis par le passé tout en étant axée sur les enjeux nouveaux.

42. Certains groupes régionaux ont déclaré que le financement de l'action climatique demeurait une priorité, soulignant la nécessité de remédier aux effets disproportionnés que les changements climatiques avaient sur les pays les plus vulnérables. Selon eux, il fallait améliorer et simplifier l'accès aux mécanismes de financement de l'action climatique, notamment au Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, pour promouvoir le renforcement de la résilience et l'adaptation dans les pays qui contribuaient le moins aux émissions mondiales de carbone, mais subissaient le plus durement les conséquences des catastrophes climatiques.

43. Un autre groupe régional et certaines délégations ont insisté sur la nécessité des initiatives de transfert de technologies et de la résorption du fossé numérique, faisant observer que l'accès de nombreux pays en développement à l'économie numérique demeurait insuffisant. Ils ont exhorté la CNUCED à faire de la transformation numérique une priorité, en particulier dans les pays les moins avancés, qui avaient besoin des technologies et du commerce électronique pour assurer une croissance durable. Les technologies et le commerce électronique étaient indispensables à l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux et au développement de leur économie.

44. Certaines délégations ont insisté sur l'importance de l'égalité des sexes dans les domaines du commerce et du développement, appelant à une intégration plus poussée des questions de genre dans le programme de la seizième session de la Conférence. L'accès des femmes et des groupes marginalisés au commerce contribuait à la réalisation des droits de l'homme et se traduisait par de considérables retombées économiques. Plusieurs groupes régionaux et délégations ont souligné que la promotion d'un développement inclusif, qui repose sur la participation égale de tous les groupes à la croissance économique mondiale, devait être un objectif central.

45. De nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont appelé à un renforcement de la coopération multilatérale, qui était nécessaire pour relever les défis mondiaux et promouvoir une prospérité partagée. La seizième session de la Conférence offrirait une occasion de renforcer la contribution de l'institution à la promotion d'un développement mondial inclusif et à l'accroissement de la résilience dans un contexte de fragmentation économique et de concurrence géopolitique. Un groupe régional et une délégation se sont dits préoccupés par la montée du protectionnisme et par son incidence néfaste sur le commerce mondial, insistant sur la nécessité d'un système commercial multilatéral à la fois équitable et évolutif, adapté aux réalités géopolitiques et économiques.

46. Certains groupes régionaux ont exhorté la CNUCED à s'employer en priorité à promouvoir le commerce, le développement et la prospérité pour tous, et à rechercher des solutions concrètes, qui contribuaient à la croissance économique à l'échelle mondiale et à la

résorption des inégalités. Un autre groupe régional et une autre délégation ont estimé que le transfert de technologies devait également être un domaine d'activité prioritaire.

47. Certaines délégations ont demandé que la CNUCED renforce sa coordination avec les autres entités des Nations Unies pour garantir l'alignement de son action sur les objectifs internationaux plus larges, notamment dans les domaines du développement durable, de la lutte contre les changements climatiques et du financement du développement.

48. Plusieurs groupes régionaux et certaines délégations ont fait part de leur disposition à participer de manière constructive aux négociations sur le document final de la seizième session de la Conférence, dans un esprit de coopération et de collaboration, en vue de dégager un consensus autour de l'objectif de la promotion d'un développement durable pour tous. Un autre groupe régional et plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de garantir la cohérence du document final de la seizième session de la Conférence avec d'autres grands accords internationaux, notamment avec le Pacte pour l'avenir et le document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Certains groupes régionaux et plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de continuer sur la lancée de la quinzième session de la Conférence, car beaucoup d'objectifs prioritaires n'avaient toujours pas été atteints.

49. Plusieurs groupes régionaux et délégations ont salué le rôle joué par la CNUCED à l'appui des pays en développement dans le contexte du multilatéralisme et de la réforme de l'architecture financière internationale. Un groupe régional et certaines délégations ont dit espérer que le document final de la seizième session de la Conférence laisserait suffisamment de marge de manœuvre pour proposer des solutions alternatives de promotion d'un développement résilient, inclusif et durable dans le cadre du mandat de la CNUCED. Plusieurs groupes régionaux ont souligné que l'objectif d'un développement inclusif et durable devait être au cœur du document final de la seizième session de la Conférence.

50. Certains groupes régionaux ont souligné que le mécanisme intergouvernemental devait être revitalisé et que les axes de travail de la CNUCED devaient être définis dans le cadre de son large mandat. Un groupe régional et une délégation ont déclaré qu'il ne pouvait y avoir des solutions distinctes pour les pays développés et les pays en développement. Un groupe régional a estimé que le mécanisme intergouvernemental lui-même devait promouvoir le consensus, la collaboration et la conclusion d'accords concrets. Un autre groupe régional a dit qu'il fallait tirer parti des activités de formation de consensus de la CNUCED pour inscrire dans un cadre robuste l'action menée en faveur d'un développement durable pour tous. Une délégation a souligné que toute organisation disposait naturellement d'un mécanisme intergouvernemental pour mener à bien sa mission. Pour renforcer la CNUCED, il fallait plutôt accroître son budget et renforcer l'appui à son personnel et à ses structures indépendantes. La revitalisation de l'institution passait par un retour aux origines, à un travail de réflexion, d'analyse et de recherche de solutions alternatives, même si celles-ci allaient à contre-courant de la pensée ou des tendances dominantes. La CNUCED devait toutefois garder à l'esprit que le monde avait évolué depuis sa création et se concentrer sur des questions de première importance, telles que la marge d'action nécessaire pour promouvoir un développement durable, les implications de la résurgence de la politique industrielle pour le monde du Sud et l'adoption de règles multilatérales plus justes dans les secteurs du commerce et de l'agriculture.

51. Un groupe régional a appelé à lutter efficacement contre les flux financiers illicites, qui grevaient les finances publiques. Une délégation a estimé qu'il fallait instaurer un système fiscal international plus juste, remédier à l'alourdissement du fardeau de la dette des pays en développement et accélérer les procédures d'allègement de la dette.

52. Un groupe régional a mis en évidence le rôle essentiel que jouaient les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et souligné que la CNUCED devait continuer d'aider les pays à promouvoir un développement durable, à favoriser leur industrialisation, à renforcer leurs capacités productives, à s'affranchir de leur dépendance à l'égard des produits de base et à améliorer leur accès aux minéraux critiques.

53. Une délégation a demandé que certains enjeux propres aux pays à revenu intermédiaire soient abordés à la seizième session de la Conférence.

54. Un groupe régional et une délégation ont prôné la poursuite des travaux consacrés à la gestion axée sur les résultats, et la délégation a également insisté sur l'importance de la communication transparente de l'information à tous les États membres de la CNUCED.

55. Une délégation a demandé que le document final de la seizième session de la Conférence souligne la nécessité de mettre un terme aux mesures qui nuisaient à l'économie et au commerce et étaient contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international.

56. Une autre délégation a déclaré que les sanctions économiques étaient un moyen légal, légitime et approprié de combattre les menaces contre la paix et la sécurité, et que, à la seizième session de la Conférence, la CNUCED devait se concentrer sur sa mission principale, à savoir la promotion du commerce et du développement.

C. Débat général

(Point 3 de l'ordre du jour)

57. Le débat général s'est tenu les 16 et 18 septembre 2024. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Japon (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Fédération de Russie (au nom de l'Union économique eurasiatique) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Botswana (au nom des pays en développement sans littoral) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies) ; Chine ; Pérou ; Allemagne ; Égypte ; Nigéria ; Maroc ; Barbade ; Jamaïque (au nom de la Communauté des Caraïbes) ; Équateur ; Trinité-et-Tobago ; République arabe syrienne ; Arabie saoudite ; État de Palestine ; République islamique d'Iran ; Indonésie ; Portugal ; Pakistan ; Liban ; Timor-Leste ; Brésil ; Zambie ; Kenya ; État plurinational de Bolivie ; Malaisie ; Burkina Faso ; Bélarus ; Oman ; Mexique ; Gambie ; Ukraine ; Ouganda ; Saint-Siège.

58. De nombreux groupes régionaux, de nombreuses délégations et une organisation intergouvernementale ont insisté sur la nécessité d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, appelant l'attention sur des enjeux tels que les inégalités économiques, la pauvreté, les changements climatiques et l'importance de la coopération internationale.

59. Plusieurs groupes régionaux, de nombreuses délégations et une organisation intergouvernementale ont exprimé de vives inquiétudes quant au poids et à la soutenabilité de la dette, en particulier pour les pays vulnérables. De nombreuses délégations se sont déclarées très favorables à l'idée de réformer l'architecture financière internationale pour améliorer l'accès au financement du développement et mettre en place des solutions d'allègement et de restructuration de la dette.

60. Plusieurs groupes régionaux, de nombreuses délégations et une organisation intergouvernementale ont souligné que les changements climatiques étaient un facteur de vulnérabilité critique, surtout dans les petits États insulaires en développement. De nombreuses délégations ont affirmé que ces pays vulnérables, qui ne contribuaient que marginalement aux émissions de gaz à effet de serre, devaient bénéficier des fonds alloués à l'atténuation et à l'adaptation, ainsi que des investissements dans les activités durables (énergie renouvelable, économie bleue, etc.).

61. Plusieurs groupes régionaux, de nombreuses délégations et une organisation intergouvernementale ont appelé à résorber la fracture numérique en favorisant l'essor de l'économie numérique, en particulier dans les pays en développement. Plusieurs pays ont souligné que l'économie numérique offrait des perspectives de croissance, mais qu'il demeurerait difficile pour les pays en développement d'y participer. De nombreuses délégations ont insisté sur l'importance de l'accès à l'innovation et de la promotion de

celle-ci, surtout pour les petites et moyennes entreprises, et d'autres sur leur souhait de bénéficier d'activités de transfert de technologies.

62. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné qu'en attirant les investissements et en encourageant le développement du secteur privé, les pays contribueraient à promouvoir la prospérité. De nombreuses délégations ont affirmé que la mise en place de solides cadres réglementaires, le renforcement de la transparence et l'adaptation des politiques industrielles étaient des conditions nécessaires pour attirer et pérenniser les investissements dans les secteurs essentiels à un développement durable.

63. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont redit que, pour favoriser une croissance économique durable, il était crucial de promouvoir le commerce, d'améliorer les chaînes de valeur, d'accroître les exportations et de stimuler l'investissement. De nombreuses délégations ont souligné que les pays en développement pouvaient réduire leur dépendance à l'égard des produits de base en améliorant leur accès aux marchés, en encourageant des pratiques commerciales plus justes et en diversifiant leur économie.

64. Plusieurs groupes régionaux, de nombreuses délégations et une organisation intergouvernementale ont souligné que le multilatéralisme et la coopération internationale ou régionale étaient nécessaires pour relever les défis mondiaux et garantir une participation juste des pays en développement à l'élaboration des politiques internationales. Ils ont réaffirmé leur soutien au système multilatéral, à la CNUCED et à la session quadriennale de la Conférence.

65. De nombreux groupes régionaux, de nombreuses délégations et une organisation intergouvernementale ont appelé l'attention sur les difficultés particulières auxquelles se heurtaient les pays vulnérables, notamment les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, appelant à un renforcement de l'appui dans des domaines tels que la facilitation du commerce, l'investissement, la soutenabilité de la dette, la fracture numérique et l'adaptation aux changements climatiques.

66. De nombreuses délégations se sont félicitées des travaux menés par la CNUCED et ont estimé que, dans un monde multipolaire, celle-ci devait jouer un rôle plus central dans l'élaboration des politiques économiques mondiales et dans l'appui aux pays en développement, dans le cadre des trois piliers de son action.

67. Plusieurs délégations et un groupe de pays ont souligné que les mesures coercitives unilatérales avaient des effets néfastes sur l'action menée pour promouvoir un développement inclusif et durable, et certaines délégations ont demandé que la CNUCED analyse et évalue ces effets.

68. Une délégation a appelé l'attention sur les conséquences humanitaires, économiques et environnementales de la guerre en Ukraine, qui avait notamment entraîné la destruction d'infrastructures portuaires et ralenti la production agricole. Exerçant son droit de réponse, une autre délégation a déclaré que le mandat de la CNUCED ne couvrait pas les questions de paix et de sécurité, et que les délégations devaient éviter toute politisation contre-productive des débats de la session.

69. Exerçant également son droit de réponse, un groupe régional a affirmé que les sanctions faisaient partie des outils prévus par le droit international pour préserver la paix et la sécurité, qui étaient essentielles à un développement inclusif et durable. Comme souligné aux précédentes sessions du Conseil et dans le Pacte de Bridgetown, l'analyse des effets de ces sanctions ne faisait pas partie du mandat de la CNUCED.

D. L'investissement au service du développement : facilitation de l'investissement et administration numérique

(Point 5 de l'ordre du jour)

70. Dans ses observations liminaires sur l'édition 2024 du *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), la Secrétaire générale de la CNUCED a fait observer que, à l'échelle mondiale, le volume des investissements étrangers directs restait faible et avait notamment baissé de 2 % en raison des tensions géopolitiques et de la

restructuration des chaînes de valeur mondiales, et que les investissements dans les objectifs de développement durable avaient chuté de 10 %, les craintes liées aux risques d'écoblanchiment pesant sur les investissements durables. Les mesures de facilitation des investissements et de dématérialisation des procédures administratives pouvaient accroître la transparence, réduire les obstacles à l'investissement et favoriser la croissance économique. Plusieurs initiatives de la CNUCED, qui présentaient un bon rapport coût-efficacité, aidaient à contrer le déclin de l'investissement étranger direct. Ainsi, depuis 2016, la CNUCED avait fait passer le nombre de guichets uniques en ligne de 13 à 67 dans les pays en développement, contribuant à faciliter l'investissement. Le nombre de portails d'enregistrement augmentait lui aussi dans ces pays, ce qui favorisait le développement des petites et moyennes entreprises. La CNUCED étant de plus en plus sollicitée, il importait que les États membres continuent de soutenir son action.

71. Une représentante du secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport. Elle a souligné l'adoption d'approches globales des services numériques de facilitation de l'investissement, notamment la mise en place d'outils d'administration en ligne et l'alignement des accords internationaux sur les objectifs nationaux. La CNUCED fournissait une assistance technique dans le cadre des examens de la politique d'investissement et des accords internationaux d'investissement, menait des initiatives mondiales et favorisait la formation de consensus sur les questions relatives aux investissements durables.

72. Au cours de la réunion-débat qui a suivi, les quatre intervenants ont confronté leurs expériences de la facilitation des affaires et de l'investissement dans leurs régions respectives, et ont débattu de l'adoption de solutions d'administration en ligne à grande échelle comme moyen de créer un cadre de gouvernance global et de stimuler les flux de capitaux, en particulier dans les pays en développement. Ils se sont félicités de l'assistance technique apportée par la CNUCED dans le domaine des services numériques de facilitation de l'investissement et ont appelé les partenaires internationaux à unir leurs efforts pour stimuler les investissements internationaux en faveur des objectifs de développement durable dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

73. De nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné la pertinence du rapport au regard des défis auxquels étaient confrontés les pays développés et les pays en développement. Plusieurs groupes régionaux ont souligné l'opportunité des observations sur la nécessité de renforcer les mesures de facilitation de l'investissement, en particulier dans les secteurs de l'administration en ligne et de l'économie verte, et affirmé que le rapport éclairerait l'élaboration des politiques et des stratégies de croissance économique.

74. De nombreux groupes régionaux et plusieurs délégations se sont dits préoccupés par la baisse des investissements étrangers directs mondiaux et par ses répercussions sur la réalisation des objectifs de développement durable. Plusieurs groupes régionaux ont souligné la répartition inégale des flux d'investissement à destination des pays en développement. Certains groupes régionaux et plusieurs délégations ont déploré le recul des investissements en faveur des objectifs de développement durable. Certains groupes régionaux ont appelé l'attention sur l'évolution positive des investissements verts, même si, dans l'ensemble, les progrès demeuraient insuffisants.

75. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont mis en évidence le rôle des politiques de facilitation de l'investissement et des mesures destinées à attirer et à retenir les investissements. Plusieurs délégations ont souligné que, au vu de la persistance de la fracture numérique, la coopération internationale devait être au service du développement des infrastructures numériques et du renforcement des compétences numériques. Certains groupes régionaux ont exprimé leur soutien à l'application de l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce.

76. Plusieurs groupes régionaux ont insisté sur la nécessité de réformer les accords internationaux d'investissement pour mieux les aligner sur les objectifs de développement durable et éliminer les risques que posaient les accords tombés en désuétude. Plusieurs délégations ont estimé que les pays en développement devaient avoir une plus grande marge d'action dans les différends entre investisseurs et États. Plusieurs groupes régionaux se sont

félicités du travail de formation de consensus de la CNUCED, qui offrait un espace de dialogue inclusif, propice à l'accélération de la réforme des accords internationaux d'investissement, et ont prié l'institution de poursuivre ses activités d'assistance technique.

77. Plusieurs groupes régionaux et certaines délégations ont souligné qu'un financement durable était important pour atteindre les objectifs de développement durable. Certaines délégations ont fait observer que les cadres d'investissement vert et les modèles de financement durable jouaient un rôle croissant dans le secteur des énergies renouvelables. Un autre groupe régional s'est dit préoccupé par les pratiques d'écoblanchiment et a déclaré que la collaboration internationale dans le cadre d'instances multilatérales était un moyen efficace de mobiliser davantage d'investissements privés dans des projets durables. Plusieurs délégations ont souligné que des actions ciblées étaient nécessaires pour combler le déficit de financement des objectifs de développement durable et ont demandé que davantage de fonds publics et privés soient mobilisés, surtout dans les secteurs sous-financés.

78. Certains groupes régionaux ont insisté sur la nécessité d'investissements à long terme et d'un accroissement des investissements en faveur de l'action climatique. Les flux financiers devaient être compatibles avec l'objectif d'un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient face aux changements climatiques, en application de l'Accord de Paris. Un groupe régional et une délégation ont souligné qu'il importait de promouvoir les investissements dans la création de valeur ajoutée, les activités de transformation des ressources naturelles et la diversification de la production pour garantir un développement inclusif et durable.

79. Plusieurs groupes régionaux et délégations ont salué les activités de renforcement des capacités menées par la CNUCED dans le domaine de l'investissement au service d'un développement durable, soulignant l'importance de l'assistance technique que fournissait l'institution aux niveaux national et régional. Certains groupes régionaux ont demandé que la communauté internationale intensifie ses efforts de soutien, mène des activités de coopération technique à l'intention des pays vulnérables pour les aider à surmonter les obstacles à leur transition numérique et mobilise des investissements et financements internationaux.

80. La représentante du secrétariat a réaffirmé l'engagement de la CNUCED à promouvoir la facilitation de l'investissement au service d'un développement durable et souligné que le Forum mondial de l'investissement était une manifestation multipartite importante.

E. Nouvelle dynamique commerciale : vers des gains commerciaux qui profitent à tous

(Point 6 de l'ordre du jour)

81. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale de la CNUCED a insisté sur l'importance de la qualité du commerce : il fallait améliorer les échanges, pas les réduire. Près de 3 milliards de personnes ne participaient que marginalement au commerce. L'exclusion économique de vastes pans de la population était un problème de taille. La Secrétaire générale a suggéré d'établir un cadre permettant de mieux cerner les liens entre commerce et inclusivité, puis de collecter des données factuelles sur ces liens, qui éclaireraient la prise de décisions.

82. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a fait observer que, si la communauté internationale voulait atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, les retombées du commerce devaient être partagées plus équitablement, et profiter notamment aux petites et moyennes entreprises, aux femmes, aux jeunes, aux personnes handicapées, aux peuples autochtones et aux collectivités locales.

83. La première réunion-débat a porté sur les moyens de mesurer l'inclusivité du commerce. Les trois intervenants étaient : le Représentant permanent de la Barbade auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève ; un professeur d'économie à l'Université de Genève ; une représentante de l'Organisation mondiale du commerce.

84. Un intervenant a déclaré que l'instabilité du système commercial devait être considérée comme la « nouvelle normalité », soulignant que la CNUCED contribuait à la transparence et au suivi de l'activité commerciale, qui facilitaient l'application du principe de responsabilité lorsque la situation devenait imprévisible.

85. Un autre intervenant a dit que, avant de pouvoir mesurer l'inclusivité, il fallait la définir. Un consensus sur le sens de la notion d'inclusivité devait être trouvé avant qu'un critère de mesure commun puisse être établi. Il était essentiel que les pays parviennent à s'entendre sur un petit nombre de critères pour atténuer les pressions politiques. L'accès aux données risquait toutefois d'être un problème de taille, et l'établissement d'un indice d'inclusivité serait une tâche ardue.

86. Une autre intervenante a abordé la question de l'inclusivité sous deux angles : celui de la convergence du produit intérieur brut par habitant des pays et celui de la réduction des inégalités internes à chaque pays. Elle a fait observer que, selon l'édition 2024 du *Rapport sur le commerce mondial*, le commerce était un puissant vecteur de réduction des inégalités entre les pays, mais pas au sein des pays.

87. La seconde réunion-débat a porté sur l'économie créative et l'inclusivité du commerce. Les trois intervenants étaient : le Ministre adjoint à l'économie numérique et aux produits créatifs du Ministère indonésien du tourisme et de l'économie créative ; un économiste de l'Université des Andes (Colombie) ; un directeur de recherche au Creative Industries Policy and Evidence Centre de l'Université de Newcastle (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

88. Un intervenant a affirmé que l'économie créative offrait de solides perspectives d'avenir face à des enjeux tels que la démondialisation et les bouleversements démographiques. Il a préconisé une approche équilibrée, axée sur l'information, les institutions, les infrastructures, l'industrie, l'intégration, l'inclusion et l'inspiration, qui stimulait la créativité et la croissance économique. Il importait de mener des travaux de recherche et de recueillir des informations et des données pour affiner les politiques.

89. Un autre intervenant a déclaré que l'économie créative du Royaume-Uni, en particulier l'économie créative numérique, était caractérisée par un fort potentiel d'exportation malgré la décision du pays de quitter l'Union européenne et les difficultés causées par la pandémie de COVID-19. Les entreprises jeunes et innovantes prospéraient à l'échelle internationale, mais la collecte de données détaillées demeurait essentielle pour améliorer la participation au commerce et rendre les politiques plus inclusives.

90. Un autre intervenant a présenté le programme Spice Up the World de l'Indonésie et son programme de promotion des exportations de batiks, qui contribuaient à rendre le commerce plus inclusif en associant les communautés locales. Ces deux initiatives amélioraient les moyens de subsistance des populations rurales et favorisaient l'essor de l'économie créative du pays.

91. Au cours de la discussion qui a suivi, un groupe régional a déclaré partager l'avis selon lequel une croissance économique alimentée par le commerce ne conduisait pas automatiquement à une répartition équitable des retombées de l'activité commerciale. Un autre groupe régional a prié la CNUCED d'intensifier ses travaux sur l'inclusivité et la durabilité du commerce. Un autre groupe régional a déclaré que, pour que le commerce soit inclusif, il fallait d'abord que le processus d'élaboration des politiques commerciales soit inclusif, c'est-à-dire que toutes les parties prenantes y participent. Une délégation a proposé que le thème de l'économie créative soit abordé à la seizième session de la Conférence dans le but de promouvoir un commerce inclusif et un développement durable.

92. Certains groupes régionaux ont souligné que les pays devaient diversifier leur économie pour s'affranchir de leur dépendance à l'égard des produits de base. Certaines délégations ont souligné que l'économie créative pouvait stimuler l'innovation, favoriser l'émancipation des jeunes et la diversité culturelle, renforcer l'identité nationale et promouvoir l'inclusivité et la collaboration au niveau mondial.

F. *Digital Economy Report 2024: Shaping an Environmentally Sustainable and Inclusive Digital Future* (Rapport sur l'économie numérique 2024 : Façonner un avenir numérique respectueux de l'environnement et ouvert à tous)

(Point 7 de l'ordre du jour)

93. En ouverture des débats, la Secrétaire générale de la CNUCED a souligné qu'il fallait aborder d'urgence la question des conséquences environnementales de la transition numérique. Les technologies numériques offraient des débouchés, mais le coût environnemental de leur essor était supporté dans une mesure disproportionnée par les pays en développement, alors que ceux-ci tiraient un moindre parti de l'économie numérique. Les pays en développement étaient plus vulnérables face aux changements climatiques et ne profitaient que marginalement des retombées de la transition numérique.

94. Une représentante du secrétariat de la CNUCED a présenté le *Rapport sur l'économie numérique 2024*, dans lequel la CNUCED soulignait la croissance rapide des technologies numériques, qui rapprochait l'humanité des limites planétaires. Les appareils numériques et les centres de données étaient d'importants contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre, les émissions du secteur des technologies de l'information et des communications étant comparables à celles des secteurs du transport maritime et de l'aviation. À cet égard, le manque de données actualisées et comparables était un problème de taille. La représentante a insisté sur la nécessité d'intégrer les politiques numériques et environnementales au niveau national et a demandé que la question des technologies numériques soit prise en compte dans les débats sur les changements climatiques, l'épuisement des ressources et l'appauvrissement de la biodiversité. Elle a exhorté les partenaires de développement à aider les pays en développement à se doter des capacités requises pour promouvoir des pratiques durables dans le secteur numérique.

95. Au cours de la réunion-débat qui a suivi, les trois intervenants ont souligné que de solides cadres réglementaires étaient nécessaires pour remédier aux conséquences environnementales de la transition numérique. Une intervenante a décrit les mesures réglementaires adoptées par la France et par l'Union européenne pour évaluer l'empreinte écologique de la transition numérique. Certains intervenants ont abordé des questions telles que la forte consommation énergétique des technologies fondées sur l'intelligence artificielle et des cryptomonnaies. Les intervenants ont affirmé que les produits numériques devaient être considérés selon une approche fondée sur le cycle de vie et qu'il fallait veiller à l'utilisation efficace des ressources.

96. Plusieurs groupes régionaux ont fait observer qu'il y avait des disparités dans l'adoption des technologies numériques. Les pays développés étaient à l'avant-garde de la transition numérique, tandis que les pays en développement en profitaient moins, mais en supportaient les coûts environnementaux. Un groupe régional et certaines délégations ont fait part des préoccupations que leur inspirait la répartition inégale des retombées économiques de cette transition : les pays en développement fournissaient les matières premières indispensables à la fabrication des appareils numériques, mais ne captaient pas une part équitable des gains. Plusieurs groupes régionaux, de nombreuses délégations et un groupe intergouvernemental ont exhorté la communauté internationale à agir pour résorber la fracture numérique et assurer une large participation à l'économie numérique, soulignant que les politiques environnementales ne devaient pas freiner la croissance économique du monde du Sud.

97. Certains groupes régionaux ont dit qu'il fallait promouvoir une économie circulaire, affirmant que l'écoconception, la réutilisation des produits et le recyclage étaient des pratiques cruciales. Certains groupes régionaux et un groupe intergouvernemental ont souligné que la charge de la gestion des déchets électroniques incombait dans une mesure disproportionnée aux pays en développement, qui ne produisaient pourtant qu'une petite partie de ces déchets. Ils ont demandé que des stratégies sur mesure soient mises en place pour aider les pays en développement à supporter les pressions que la transition numérique faisait peser sur l'environnement tout en poursuivant leurs objectifs de développement.

98. De nombreuses délégations se sont félicitées des recommandations concrètes formulées dans le rapport, qui offrait un cadre crucial face aux enjeux de la transformation numérique et de la durabilité environnementale. Elles ont souligné que la coopération internationale était essentielle, en particulier pour résorber la fracture numérique, promouvoir une économie circulaire et améliorer la gestion des déchets numériques.

G. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 8 de l'ordre du jour)

99. La Secrétaire générale de la CNUCED a évoqué les graves répercussions économiques de la situation à Gaza, les ravages sans précédent que causait le conflit, la progression de l'inflation, l'augmentation du chômage dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, l'effondrement des revenus et la généralisation de la pauvreté. La rétention des recettes palestiniennes par la Puissance occupante, les déductions également opérées par celle-ci et la baisse de l'aide internationale compromettaient la capacité de l'administration à assurer les services publics. La Secrétaire générale a appelé à une augmentation de l'aide extérieure et a prié la communauté internationale d'intervenir pour résoudre la crise, promouvoir la paix et favoriser le développement. Elle a aussi demandé le déblocage des recettes retenues et la levée du blocus de Gaza.

100. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport. Il a mentionné deux évaluations de la CNUCED sur les incidences économiques de la dernière opération militaire et a mis en évidence la grave crise budgétaire et ses implications. Il a évoqué les conditions économiques déjà désastreuses avant le lancement de cette opération militaire, la propagation de la violence à la Cisjordanie et à Jérusalem-Est, et la détérioration des indicateurs socioéconomiques à la suite de l'escalade du conflit. Il a appelé l'attention sur l'expansion des colonies, qui constituait une menace pour la paix et le développement.

101. Le Ministre palestinien de l'économie nationale, s'exprimant au nom du Premier Ministre de l'État de Palestine¹, a remercié la CNUCED de la constance de son soutien au peuple palestinien. Il a évoqué les infrastructures économiques et bâtiments détruits par la Puissance occupante à Gaza. Il a insisté sur le durcissement des restrictions, les violences commises par les colons et la rétention des recettes fiscales palestiniennes. Il a demandé que des comptes soient rendus et qu'il soit mis fin à l'occupation.

102. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Cambodge (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Niger (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Bangladesh (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies) ; État de Palestine ; Brésil ; Chine ; Maroc ; Égypte ; Cuba ; Arabie saoudite ; Indonésie ; Pakistan ; Liban ; Cuba ; République arabe syrienne ; Jordanie ; Pérou ; Qatar ; Iraq ; État plurinational de Bolivie ; Libye ; Oman ; République islamique d'Iran ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; Malaisie ; République bolivarienne du Venezuela ; Tunisie ; Namibie. Un représentant de l'Organisation de la coopération islamique a également fait une déclaration.

103. Un groupe régional a souligné l'héritage laissé par soixante-quinze années d'occupation. Il a appelé l'attention sur une nouvelle résolution de l'Assemblée générale, qui prévoyait des échéances pour la fin de l'occupation et l'établissement d'un État palestinien, conformément à l'avis consultatif que la Cour internationale de Justice avait rendu en juillet 2024.

104. De nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations se sont dits profondément préoccupés par l'intensification du conflit, ainsi que par les pertes en vies humaines, la crise humanitaire dévastatrice et le grave déclin économique que celui-ci entraînait, et ont demandé un cessez-le-feu immédiat, l'acheminement sans discontinuité de l'aide humanitaire et le déblocage par Israël des recettes fiscales palestiniennes.

¹ Intervention vidéo.

105. De nombreux groupes régionaux, de nombreuses délégations, une organisation intergouvernementale et un groupe de pays ont prié le secrétariat de continuer d'évaluer les répercussions économiques de la guerre.

106. Plusieurs groupes régionaux et délégations ont demandé à Israël d'assumer ses responsabilités au regard du droit international et du droit international humanitaire, de lever les restrictions imposées à Gaza et en Cisjordanie, de mettre fin aux mesures unilatérales de rétention des recettes palestiniennes et de cesser ses activités de colonisation.

107. De nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont appelé à relancer le processus de paix afin de parvenir à une solution à deux États, juste et fondée sur le droit international, qui aboutirait à la création d'un État palestinien souverain et indépendant.

108. De nombreux groupes régionaux, de nombreuses délégations, une organisation intergouvernementale et un groupe de pays se sont félicités du programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED, dans le cadre duquel, malgré l'insuffisance des ressources, l'institution continuait de mener des travaux de recherche, d'établir des documents d'orientation, d'exécuter des projets de coopération technique, de fournir des services consultatifs, d'organiser des activités de formation et de monter des projets de renforcement des capacités.

109. De nombreux groupes régionaux, de nombreuses délégations, une organisation intergouvernementale et un groupe de pays ont prié instamment le secrétariat et les États membres de la CNUCED de donner effet aux dispositions du paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown, en renforçant le Groupe de l'assistance au peuple palestinien et en lui allouant davantage de ressources ordinaires et extrabudgétaires afin qu'il puisse remplir le mandat élargi qui lui avait été confié.

110. À la séance plénière de clôture, le Président du Conseil a clos l'examen du point de l'ordre du jour.

111. Les efforts considérables que la CNUCED avait déployés jusqu'ici ont été salués, et l'institution a été priée de poursuivre, dans le cadre de son mandat, ses travaux de recherche et ses études sur les coûts économiques de l'occupation pour le peuple palestinien. En outre, la CNUCED devait poursuivre ses travaux d'évaluation et ses études sur les répercussions de l'opération militaire menée dans la bande de Gaza et des restrictions imposées en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ainsi que sur les perspectives de reprise économique, pour aider l'Autorité palestinienne à cerner la situation et à adopter des politiques propres à favoriser la reconstruction du secteur économique, la promotion d'un développement durable et la réalisation des objectifs de développement durable dans le Territoire palestinien occupé.

H. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique

(Point 9 de l'ordre du jour)

112. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport (TD/B/71/2), soulignant la détermination de l'Afrique à promouvoir un développement durable et l'alignement de l'action de la CNUCED sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il a axé son propos sur la croissance inclusive et le développement durable, le développement centré sur les populations, notamment sur les femmes et les jeunes, et l'intégration dans l'économie mondiale.

113. Un groupe régional a rappelé que la situation géopolitique internationale et les changements climatiques avaient des répercussions néfastes sur les pays d'Afrique, qui faisaient face à un endettement élevé et à des problèmes économiques structurels. L'assistance technique de la CNUCED était essentielle pour renforcer les capacités productives, accroître la résilience et atteindre les objectifs de développement durable. Un autre groupe régional a appelé l'attention sur l'aide dont l'Afrique avait besoin, de la part de la communauté internationale, pour affronter des crises multiples, en particulier l'urgence climatique, l'endettement croissant, la dépendance à l'égard des produits de base et le recul des investissements étrangers, qui mettaient les finances des pays du continent à rude épreuve.

114. Un autre groupe régional a salué l'assistance technique que la CNUCED apportait à l'Afrique, mais s'est redit préoccupé par la baisse des dépenses allouées aux projets extrabudgétaires et a demandé aux partenaires de développement de redoubler d'efforts pour inverser la tendance. Les pays d'Afrique devaient composer avec le coût élevé du service de leur dette, avaient une marge d'action budgétaire restreinte et étaient vulnérables aux changements climatiques. Un autre groupe régional a appelé à nouveau à accroître le financement que la CNUCED consacrait à l'Afrique. La promotion des chaînes de valeur et la lutte contre le surendettement et les changements climatiques étaient des nécessités. Un autre groupe régional a demandé aux donateurs d'accroître leur soutien financier à l'Afrique, rappelant que les ressources humaines et naturelles du continent pouvaient contribuer grandement à la réalisation des objectifs de développement durable.

115. De nombreuses délégations ont souligné que les activités d'assistance technique menées par la CNUCED en faveur de l'Afrique étaient importantes et en phase avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et se sont dites préoccupées par la baisse des ressources affectées à ces activités. Elles ont accueilli avec satisfaction une étude de cas sur la croissance, la pauvreté et les inégalités au Burkina Faso, et ont appelé à promouvoir les technologies numériques en Afrique. Certaines délégations se sont dites préoccupées par la diminution des dépenses consacrées à l'assistance technique à l'Afrique et par les questions relatives à la dette, au commerce et à la résilience face aux changements climatiques.

116. Un groupe régional a rappelé son partenariat avec l'Afrique. Ses investissements dans des couloirs stratégiques à travers le continent stimuleraient le développement des chaînes de valeur africaines et faciliteraient la mobilité des citoyens. La nouvelle stratégie régionale « Global Gateway » de l'Union européenne pour l'Afrique contribuerait à améliorer la mobilité et les compétences des jeunes Africains. Un autre groupe régional a appelé l'attention sur le manque de travaux d'analyse et la faiblesse de la productivité, qui faisaient obstacle à la promotion de la transformation structurelle et à la valorisation des produits de base, et a expliqué en quoi la promotion de chaînes de valeur vertes renforcerait le potentiel du commerce intra-africain et de l'intégration régionale.

117. Un autre groupe régional encore s'est félicité des activités d'assistance technique menées par la CNUCED en faveur de l'Afrique, en phase avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et a redit souhaiter approfondir ses relations et ses liens avec le continent dans le cadre de l'appui apporté par la CNUCED.

118. Une délégation a évoqué la coopération de son pays avec l'Afrique dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine. Son pays continuerait de travailler avec la CNUCED pour aider les pays d'Afrique à promouvoir leur croissance et à aplanir les obstacles à leur développement. Une autre délégation a réaffirmé la détermination de son pays à renforcer et à favoriser la coopération avec la CNUCED dans le cadre d'initiatives conjointes de promotion d'un développement durable, axées par exemple sur la politique commerciale, le transport, la logistique ou le renforcement des capacités productives en Afrique et dans d'autres régions. Une autre délégation a parlé de l'action menée par la CNUCED dans les pays lusophones d'Afrique à l'appui de l'accès des pays en développement aux avantages d'une économie mondialisée, et une autre délégation encore a réaffirmé le soutien de son pays à la réduction de la pauvreté en Afrique, ainsi qu'aux initiatives d'aide financière et d'assistance technique.

119. Une délégation a appelé à promouvoir une croissance inclusive en Afrique et l'intégration du continent dans l'économie mondiale par la coopération Sud-Sud, et une autre a insisté sur l'importance de la coopération Sud-Sud, mentionnant la deuxième édition du Forum Indonésie-Afrique. Une autre délégation a déclaré que, au sein des chaînes de valeur mondiales, l'Afrique devait être non pas seulement un fournisseur de minéraux nécessaires à la transition industrielle et à la transition énergétique, mais un producteur de biens intermédiaires et finals. Elle s'est félicitée de la validation de l'évaluation des déficits nationaux de capacités productives de cinq pays du continent.

I. Stratégie de la CNUCED pour les petits États insulaires en développement

(Point 10 de l'ordre du jour)

120. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté les 10 « interventions piliers » de la stratégie de la CNUCED en faveur des petits États insulaires en développement, qui était axée sur les capacités productives, la transformation structurelle, la diversification économique, le commerce international, l'investissement, la transformation numérique et la mobilisation de ressources financières extérieures. Il était essentiel que la stratégie soit appliquée dans toutes ses dimensions. Les principaux problèmes des petits États insulaires en développement étaient leur manque de résilience, leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, la diversification insuffisante de leur économie, leur éloignement et leur petite taille, le manque de relations économiques internationales, le poids de leur dette, leurs difficultés d'accès au financement, la dégradation de l'environnement, l'appauvrissement de la biodiversité, la surpêche et les changements climatiques.

121. En réponse à une question du Président du Conseil, le représentant du secrétariat a précisé que les 200 millions de dollars nécessaires pour financer la stratégie (montant estimatif) se traduiraient par une allocation de 5 millions de dollars par petit État insulaire en développement sur cinq ans.

122. Un groupe régional a rappelé l'importance du fonds d'affectation spéciale établi par la CNUCED pour aider les petits États insulaires en développement à accroître leur résilience et à promouvoir leur développement durable, et a appelé les donateurs et les partenaires de développement à y verser des contributions. Un autre groupe régional a réaffirmé son soutien à la stratégie de la CNUCED, appelé les partenaires à la financer et à y voir un cadre pour l'exécution du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, et salué l'appui financier du Portugal à la stratégie. Un autre groupe régional encore s'est félicité de l'accent mis sur la vulnérabilité et sur les outils nécessaires pour améliorer la résilience des petits États insulaires en développement et renforcer leurs capacités productives, et a sollicité l'appui des donateurs et des partenaires.

123. Certaines délégations ont rappelé le soutien de leurs pays respectifs aux petits États insulaires en développement et ont déclaré se réjouir à la perspective de la mise en œuvre de la stratégie. Une délégation a demandé que les États membres soient régulièrement informés des progrès accomplis, et une autre a souligné l'approche holistique de la stratégie et déclaré se réjouir à l'idée que des mesures collectives soient prises pour renforcer la coopération régionale entre les petits États insulaires en développement. Une autre délégation a fait savoir que son pays soutenait les petits États insulaires en développement dans le cadre d'un forum archipélagique et entendait collaborer étroitement aux fins de l'application de la stratégie.

124. Une autre délégation a appelé l'attention sur les multiples crises que traversaient les petits États insulaires en développement et demandé que des ressources financières soient mobilisées pour accroître leur résilience. Une autre délégation encore a insisté sur la vulnérabilité de ces pays et sur l'importance du renforcement de leurs capacités productives. La mise en place d'un mécanisme de suivi et d'un fonds d'affectation spécial était essentielle à la bonne application de la stratégie.

125. Certaines délégations ont rappelé le soutien de leurs pays respectifs aux initiatives de la CNUCED en faveur des petits États insulaires en développement. Une délégation a déclaré que son pays avait été le premier à contribuer financièrement au fonds d'affectation spéciale, ajoutant que la stratégie pouvait promouvoir le développement d'une économie bleue durable, tandis qu'une autre délégation a souligné que la durabilité était cruciale. Une autre délégation encore a exprimé le plein soutien de son pays à la stratégie de la CNUCED, soulignant que les petits États insulaires en développement ne disposaient pas d'une marge d'action budgétaire suffisante pour œuvrer à l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Maafikiano de Nairobi (2016) préconisait l'adoption de mesures destinées à remédier aux problèmes de développement de ces pays et constituait, avec le Pacte de Bridgetown et le Programme d'Antigua-et-Barbuda, notamment, un plan d'action en matière de commerce, d'investissement et de développement. Une autre délégation a souligné que la stratégie pouvait aider la CNUCED à garantir que son soutien aux petits États insulaires en

développement était suffisamment personnalisé, ciblé et stratégique pour être efficace. Toutefois, les principaux critères à l'aune desquels le succès de la stratégie devait être évalué étaient, entre autres, les progrès accomplis dans sa mise en œuvre et la mise en place opérationnelle du fonds d'affectation spéciale.

J. Séance plénière de clôture

126. Un groupe régional s'est félicité de la vaste mobilisation des États membres et des efforts déployés, dans un esprit constructif, pour parvenir à un règlement satisfaisant de la question palestinienne. La capacité à travailler ensemble de la sorte faciliterait les préparatifs de la session de la Conférence à venir. Un autre groupe régional a noté que la gestion des sessions s'améliorait, tandis qu'un autre groupe régional encore et certaines délégations ont salué l'efficacité des préparatifs de la session. Un groupe régional et une délégation ont dit que l'esprit constructif qui avait présidé aux débats de la session augurait favorablement des préparatifs de la session de la Conférence.

127. Un autre groupe régional a souligné qu'il continuerait de participer activement aux préparatifs. Une délégation a déclaré que la coopération face aux enjeux mondiaux n'avait jamais été aussi cruciale dans la perspective d'un développement inclusif et durable. Le même esprit d'unité et de collaboration serait essentiel au bon déroulement, en 2025, de la seizième session de la Conférence, qui offrirait une occasion unique d'adopter des mesures concrètes en faveur d'un commerce plus juste, d'une croissance durable et de l'égalité des chances, en particulier pour les pays en développement et les plus vulnérables. Une autre délégation a dit que son pays travaillerait avec toutes les parties à l'appui des efforts que déploierait la CNUCED pour garantir le bon déroulement de la session de la Conférence.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

128. La soixante et onzième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 16 septembre 2024 par Febrian Ruddyard (Indonésie), Président sortant du Conseil à sa soixante-dixième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

129. À sa 1235^e séance plénière (séance plénière d'ouverture), le 16 septembre 2024, le Conseil a élu Paul Bekkers (Royaume des Pays-Bas) à la présidence de sa soixante et onzième session.

130. Également à sa 1235^e séance plénière, le Conseil a élu les membres du Bureau de sa soixante et onzième session. En conséquence, le Bureau était composé comme suit :

<i>Président :</i>	Paul Bekkers (Royaume des Pays-Bas)
<i>Vice-Président(e)s :</i>	José Valencia (Équateur) Febrian Ruddyard (Indonésie) Muhammadou M. O. Kah (Gambie) Heidi Schroderus-Fox (Finlande) Agustín Navarro de Vicente-Gella (Espagne) Andrei Rusu (Roumanie) Karin Goebel (Allemagne) Tatjana Mrvoš (Croatie) Shani Griffith-Jack (Barbade) Abdullah Abdulrahman D. Alanezi (Arabie saoudite)
<i>Rapporteur :</i>	Peter Nalanda (Kenya)

131. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux de la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

132. Toujours à sa 1235^e séance plénière, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/71/1/Rev.1, mais l'a modifié en raison du report de l'examen de l'un des points (annexe I).

133. En ce qui concerne la modification apportée à l'ordre du jour provisoire, le secrétariat du Centre du commerce international avait demandé que l'examen du point intitulé « rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international » soit reporté, car le rapport n'était pas encore disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil a décidé que ce point serait examiné à sa soixante-seizième réunion exécutive.

134. En ce qui concerne une deuxième modification qu'il était prévu d'apporter à l'ordre du jour provisoire, conformément à la décision 561 (LXVII) du Conseil², le secrétariat de la CNUCED avait été contacté par le secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, qui lui avait demandé d'ajouter à l'ordre du jour de la session un point intitulé « Développement progressif du droit commercial international : rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international », car ce rapport serait présenté au Conseil par un représentant.

135. À la 1243^e réunion plénière, le Président du Conseil a informé les membres que le secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international avait demandé à regret que l'examen de son rapport soit reporté à la session suivante du Conseil. Il inviterait le Conseil à adopter l'ordre du jour avec ce point le moment venu.

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

136. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à sa soixante et onzième session (TD/B/71/L.2).

E. Rapports des organes subsidiaires

(Point 13 de l'ordre du jour)

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

137. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa septième session (TD/B/EDE/7/4) et approuvé les recommandations concertées qui y figuraient.

138. Étant donné qu'aucun accord n'avait encore été trouvé sur le thème et les questions d'orientation de la session suivante du Groupe intergouvernemental d'experts, le Conseil a en outre décidé que les discussions se poursuivraient jusqu'à ce qu'un accord informel soit conclu. Une procédure d'approbation tacite serait ensuite menée.

² Voir TD/B/67/6, chap. I, sect. B.

Rapport de la Commission du commerce et du développement

139. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa quatorzième session (TD/B/C.I/58) et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

140. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa quatorzième session (TD/B/C.II/53) et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

F. Ordres du jour provisoires des soixante-seizième et soixante-dix-septième réunions directives du Conseil du commerce et du développement

(Point 15 de l'ordre du jour)

141. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a rappelé qu'il avait approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-seizième réunion directive à l'issue d'une procédure d'approbation tacite qui s'était achevée le 25 juillet 2024, et a décidé de l'inclure dans une annexe au rapport de la session en cours (annexe II).

142. Le Président a également rappelé avoir annoncé que le rapport du Groupe consultatif commun serait examiné à la soixante-seizième réunion directive, et que le Conseil serait alors invité à ajouter l'examen du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international à l'ordre du jour.

143. Également à sa 1244^e séance plénière, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-septième réunion directive, préalablement examiné par son bureau élargi (annexe III).

G. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 16 de l'ordre du jour)

Rapport de la présidence de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2023-2024 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif

144. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a élu pour une période d'un an (2024-2025) les membres de l'Organe consultatif dont le nom suit : Alfredo Suescum (Panama), Sofía Boza Martínez (Chili), Fancy Too (Kenya) et Ram Prasad Subedi (Népal).

145. Le Conseil a également décidé que, conformément à l'usage, l'Organe consultatif serait présidé par son président pendant la période susmentionnée.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

146. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande d'inscription. La liste des 115 organes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/11.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

147. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a approuvé trois demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de la CNUCED, dans la catégorie générale pour le Réseau africain pour la dette et le développement (TD/B/71/R.1) et dans la catégorie spéciale pour le Centre for International Maritime Affairs (Ghana) et l'International Council for Small Business (TD/B/71/R.2 et TD/B/71/R.3, respectivement)³.

Examen du calendrier des réunions

148. Également à sa 1244^e séance plénière, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour 2025⁴.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

149. À la 1235^e séance plénière (séance plénière d'ouverture), le 16 septembre 2024, le Président du Conseil a fait savoir au Conseil que le Brunéi Darussalam et le Niger avaient informé la Secrétaire générale de la CNUCED de leur intention de devenir membres du Conseil, et a souhaité la bienvenue aux deux pays au nom du Conseil. Rappelant cette annonce à la 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, il a informé le Conseil que la liste des membres serait mise à jour et publiée sous la cote TD/B/INF.260.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

150. Également à sa 1244^e séance plénière, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa soixante et onzième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

H. Questions diverses

(Point 17 de l'ordre du jour)

151. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a rappelé qu'il avait approuvé le thème et les questions d'orientation de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement à l'issue d'une procédure d'approbation tacite qui s'était achevée le 30 avril 2024. Il a aussi rappelé qu'il avait approuvé le thème de la septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite qui s'était achevée le 9 juillet 2024.

152. Le Conseil a décidé d'inclure les thèmes et questions d'orientation dans une annexe au rapport de la session en cours (annexe IV).

I. Adoption du rapport

(Point 18 de l'ordre du jour)

153. À sa 1244^e séance plénière (séance plénière de clôture), le 20 septembre 2024, le Conseil a adopté son rapport, qui contiendrait le résumé du Président sur toutes les questions de fond et toutes les décisions prises par le Conseil, y compris sur les questions de procédure et les questions connexes, et qui rendrait compte des débats de la séance plénière de clôture. Il a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale de son rapport à l'Assemblée générale, en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture.

³ La liste actualisée sera publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/30.

⁴ Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.259.

Annexe I

Ordre du jour de la soixante et onzième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
2. Débat de haut niveau : cap sur la seizième session de la Conférence.
3. Débat général.
4. Rapport annuel de la Secrétaire générale.
5. L'investissement au service du développement : facilitation de l'investissement et administration numérique.
6. Nouvelle dynamique commerciale : vers des gains commerciaux qui profitent à tous.
7. *Digital Economy Report 2024: Shaping an Environmentally Sustainable and Inclusive Digital Future* (Rapport sur l'économie numérique 2024 : Façonner un avenir numérique respectueux de l'environnement et ouvert à tous).
8. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
9. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique.
10. Stratégie de la CNUCED pour les petits États insulaires en développement.
11. Application des textes issus de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
12. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
13. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique ;
 - b) Rapport de la Commission du commerce et du développement ;
 - c) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.
14. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
15. Ordres du jour provisoires des soixante-seizième et soixante-dix-septième réunions directives du Conseil du commerce et du développement.
16. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport de la présidence de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2023-2024 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;

- d) Examen du calendrier des réunions ;
 - e) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
17. Questions diverses.
18. Adoption du rapport.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la soixante-seizième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés.
3. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
4. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-seizième réunion directive.

Annexe III

Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. *Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement.*
4. *Economic Survey of Latin America and the Caribbean 2024: Low-growth Trap, Climate Change and Employment Trends* (Étude 2024 sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes : le piège de la faible croissance, les changements climatiques et les tendances de l'emploi).
5. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
6. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
7. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
8. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

Annexe IV

Thèmes et questions d'orientation

Thème et questions d'orientation de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Thème

S'attaquer au coût du financement du développement pour atteindre les objectifs de développement durable

Questions d'orientation

1. Quelles politiques – nationales, régionales et internationales – pourraient aider à réduire le coût élevé du financement du développement ?
2. Existe-t-il des outils particuliers qui permettent de remédier au coût élevé du financement du développement, notamment en matière de sécurité alimentaire, de transition énergétique et de transition numérique ?
3. Quel est le rôle des institutions financières internationales, des banques multilatérales de développement et des institutions de financement du développement et comment peuvent-elles contribuer à rendre le coût du financement du développement abordable pour les pays en développement ?
4. Quels sont les éléments qui influent sur la notation du risque souverain et sur son rôle dans le financement du développement ?

Thème de la septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

Optimisation de la marge d'action et stratégies de développement : capacités productives, valeur ajoutée et diversification économique

Annexe V

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Jamaïque
Albanie	Japon
Allemagne	Jordanie
Angola	Kazakhstan
Arabie saoudite	Kenya
Argentine	Koweït
Arménie	Lesotho
Australie	Lettonie
Autriche	Liban
Bangladesh	Libye
Barbade	Lituanie
Bélarus	Luxembourg
Bhoutan	Macédoine du Nord
Bolivie (État plurinational de)	Malaisie
Brésil	Maroc
Brunéi Darussalam	Maurice
Bulgarie	Mexique
Burkina Faso	Mongolie
Cambodge	Mozambique
Cameroun	Myanmar
Chili	Népal
Chine	Niger
Chypre	Nigéria
Congo	Oman
Côte d'Ivoire	Ouganda
Croatie	Pakistan
Cuba	Panama
Danemark	Paraguay
Djibouti	Pays-Bas (Royaume des)
Égypte	Pérou
Émirats arabes unis	Pologne
Équateur	République arabe syrienne
État de Palestine	République de Corée
États-Unis d'Amérique	République démocratique du Congo
Éthiopie	République-Unie de Tanzanie
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Serbie
Gabon	Seychelles
Gambie	Slovénie
Ghana	Suisse
Grèce	Tchéquie
Guyana	Thaïlande
Honduras	Togo
Hongrie	Trinité-et-Tobago
Inde	Tunisie
Indonésie	Türkiye
Iran (République islamique d')	Ukraine
Iraq	Vanuatu
Irlande	
Israël	

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/71/INF.1.

Venezuela (République
bolivarienne du)
Viet Nam

Yémen
Zambie

2. Les membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Bahamas
Fidji
Nauru
Saint-Siège
Samoa
Timor-Leste

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Commission économique eurasiennne
Commonwealth
Organisation de la coopération islamique
Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Union africaine
Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Action humaine pour le développement intégré au Sénégal
International Network for Standardization of Higher Education Degrees

Catégorie spéciale

International Ocean Institute
